## Zetigo™ PRM Fungicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/29/2023 2.0 04/12/2023 800080100753 Date de la première parution: 03/29/2023

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

#### **SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : Zetigo™ PRM Fungicide Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

#### **IDENTIFICATION DE LA SOCIETE**

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY

#2450, 215 - 2ND STREET S.W.

CALGARY AB, T2P 1M4

**CANADA** 

Information aux

clients

: 800-667-3852

Adresse de courrier élec-

tronique

: solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en

cas d'urgence

CANUTEC

1-888-226-8832

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Utilisation finale comme produit fongicide.

#### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4

Irritation occulaire : Catégorie 2A

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposi-

tion unique

Catégorie 3 (Appareil respiratoire)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger

**(!)** 

Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/29/2023 2.0 04/12/2023 800080100753 Date de la première parution: 03/29/2023

Déclarations sur la sécurité

#### Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

### Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

#### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

#### **Autres dangers**

Inconnu.

### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

### Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Florylpicoxamid	Florylpicoxamid	1961312-55-9	4.99
Pyraclostrobin	Pyraclostrobin	175013-18-0	9.98
N,N-Diméthyldécane-1- amide	N,N- Diméthyldé- cane-1- amide	14433-76-2	>= 30 - < 40 *
Propylene carbonate	Propylene car- bonate	108-32-7	>= 10 - < 20 *
Polyether modified trisiloxane	Polyether modi- fied trisiloxane	134180-76-0	>= 3 - < 10 *
Reste	Reste	Non attribuée	> 10

<sup>\*</sup> La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

#### **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais; si des effets se manifestent,

consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Laver abondamment à l'eau.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/29/2023 2.0 04/12/2023 800080100753 Date de la première parution: 03/29/2023

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau; après 5 minutes de rinçage, enlever les verres de contact et continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin

sans délai, de préférence un ophtalmologiste.

Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible immédia-

tement.

En cas d'ingestion

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Protection pour les secou-

ristes

: Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

: Inconnu.

: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser

les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les

équipements de protection individuelle spécifiques.

Avis aux médecins : Aucun antidote spécifique.

Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état

clinique du patient.

#### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inadé-

quats

Inconnu.

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Toute exposition à des produits de combustion peut être dan-

gereuse pour la santé.

Produits de combustion dan- :

gereux

Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'ori-

gine en plus des produits de combustion de composition va-

riable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.

Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y

limiter:

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Évacuer la zone.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Autres informations : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

#### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition

et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement dans l'environnement.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confine-

ment ou barrières à huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.



Version 2.0

Date de révision: 04/12/2023

Numéro de la FDS: 800080100753

Date de dernière parution: 03/29/2023 Date de la première parution: 03/29/2023

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.

Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé,

Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'évent doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu

qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

#### **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle

et aux consignes de sécurité.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition

et protection individuelle».

Conditions de stockage

sures

Stocker dans un récipient fermé.

Garder dans des contenants proprement étiquetés.

Entreposer en prenant en compte les particularités des légi-

slations nationales.

Matières à éviter : Ne pas entreposer près des acides.

Oxydants forts

Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique

: Utiliser une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opéra-

tions.

Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire

pour certaines opérations.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/29/2023 2.0 04/12/2023 800080100753 Date de la première parution: 03/29/2023

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une

possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des

risques du poste de travail.

En présence de brouillards dans l'air, porter un appareil de protection respiratoire filtrant anti-aérosols homologué.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des

exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Butyl caoutchouc. Polyéthylène chloré. Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le

fournisseur de gants.

Protection des yeux Protection de la peau et du

corps

Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques.
Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type

d'opération.

### **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : liquide

Couleur : jaune

Odeur : douce

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 4.37 (21.7 °C)

Point/intervalle de fusion : Sans objet

Point de congélation Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 100 °C

Méthode: vase clos

Taux d'évaporation : Donnée non disponible



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/29/2023 2.0 04/12/2023 800080100753 Date de la première parution: 03/29/2023

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable aux liquides

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

/ Limite d'inflammabilité infé-

Limite d'explosivité, inférieure

Donnée non disponible

Donnée non disponible

rieure

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0.9986 g/cm3 (20 °C)

Solubilité

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Température d'auto- : 236 °C

inflammation Méthode: Méthode A15 de la CE

Viscosité

Viscosité, dynamique : 29.9 mPa,s (20 °C)

14.8 mPa,s (40 °C)

Propriétés explosives : Non

Méthode: Méthode U.E. A.14

Propriétés comburantes : Pas de hausse significative (>5°C) de la température.

### **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de dangers particuliers à signaler.

Inconnu.

Conditions à éviter : Inconnu.

Produits incompatibles : Acides forts

Oxydants forts

Produits de décomposition

dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.

Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y

limiter:

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/29/2023 2.0 04/12/2023 800080100753 Date de la première parution: 03/29/2023

#### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### Toxicité aiguë

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 500 - 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 423 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.4 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 436 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Remarques: Pas de mortalité à cette concentration.

**Composants:** 

Florylpicoxamid:

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 423 de l'OECD

Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.48 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

**Pyraclostrobin:** 

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Une brève exposition (quelques minutes) à des

concentrations faciles à atteindre peut provoquer des effets

nocifs graves, et même la mort.

Les brouillards peuvent provoquer une irritation des voies

respiratoires supérieures (nez et gorge).

CL50 (Rat): 0.58 mg/l Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 - 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 3.551 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

## Zetigo™ PRM Fungicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/29/2023 2.0 04/12/2023 800080100753 Date de la première parution: 03/29/2023

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Concentration maximale pouvant être atteinte...

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 - 5,000 mg/kg

Propylene carbonate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 3,000 mg/kg

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Polyether modified trisiloxane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 1.08 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Méthode : Directives du test 404 de l'OECD Résultat : Irritation légère de la peau

**Composants:** 

Pyraclostrobin:

Résultat : Irritation de la peau

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Résultat : Irritation de la peau

Propylene carbonate:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Polyether modified trisiloxane:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

**Produit:** 

Espèce : Lapir

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

## Zetigo™ PRM Fungicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/29/2023 2.0 04/12/2023 800080100753 Date de la première parution: 03/29/2023

**Composants:** 

Pyraclostrobin:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Résultat : Irritation des yeux

Propylene carbonate:

Résultat : Irritation des yeux

Polyether modified trisiloxane:

Espèce : Lapin

Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

**Produit:** 

Type d'essai : Test du ganglion lymphatique local (TGLL)

Espèce : Souris

Méthode : Directives du test 429 de l'OECD

**Composants:** 

Florylpicoxamid:

Remarques : Pour la sensibilisation cutanée.

N'a pas révélé la possibilité d'allergie de contact chez la sou-

ris.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Pyraclostrobin:

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Remarques : Pour un ou des produits semblables:

N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Propylene carbonate:

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'es-

sais chez les humains.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

## Zetigo™ PRM Fungicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date 2.0 04/12/2023 800080100753 Date

Date de dernière parution: 03/29/2023 Date de la première parution: 03/29/2023

#### Mutagénécité de la cellule germinale

#### **Composants:**

Florylpicoxamid:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des

résultats négatifs.

Pyraclostrobin:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur

les animaux ont donné des résultats négatifs.

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des

résultats négatifs.

Propylene carbonate:

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Des études de toxicologie génétique in vitro ontdonné des

résultats négatifs.

### Cancérogénicité

#### **Composants:**

Pyraclostrobin:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Propylene carbonate:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

#### Toxicité pour la reproduction

#### **Composants:**

#### Florylpicoxamid:

Toxicité pour la reproduction :

- Évaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

reproduction.

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

Pyraclostrobin:

Toxicité pour la reproduction :

- Évaluation

Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la

fécondité.

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Toxicité pour la reproduction

Évaluation

Pour un ou des produits semblables:, Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses

toxiques pour la mère.

N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les

animaux de laboratoire.

Propylene carbonate:

Toxicité pour la reproduction

Évaluation

N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun

autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

## Zetigo™ PRM Fungicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/29/2023 2.0 04/12/2023 800080100753 Date de la première parution: 03/29/2023

STOT - exposition unique

**Produit:** 

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

**Composants:** 

Florylpicoxamid:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déter-

miner la toxicité spécifique pour certains organes cibles (ex-

position unique).

Pyraclostrobin:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Propylene carbonate:

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déter-

miner la toxicité spécifique pour certains organes cibles (ex-

position unique).

Polyether modified trisiloxane:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

STOT - exposition répétée

**Produit:** 

Évaluation : L'évaluation des données disponibles suggère que ce produit

n'est pas une matière toxique STOT-RE.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Florylpicoxamid:

Remarques : Aucune donnée trouvée.

**Pyraclostrobin:** 

Remarques : D'après les données disponibles, des expositionsrépétées ne

devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Remarques : Pour un ou des produits semblables:

Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes sui-

vants: Yeux. Foie.

Les symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre des effets anesthésiques ou narcotiques; des étour-

dissements et de la somnolence peuvent se produire.

Propylene carbonate:

Remarques : Chez les animaux de laboratoire, l'application cutanée répétée

n'a pas produit de toxicité générale.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/29/2023 2.0 04/12/2023 800080100753 Date de la première parution: 03/29/2023

#### Toxicité par aspiration

#### **Produit:**

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### Composants:

### Florylpicoxamid:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### Pyraclostrobin:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### N.N-Diméthyldécane-1- amide:

En cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions pulmonaires et même la mort à cause d'une pneumonie chimique.

#### Propylene carbonate:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

### Polyether modified trisiloxane:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### Écotoxicité

#### **Produit:**

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.015 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

#### **Composants:**

#### Florylpicoxamid:

CL50 (Truite Arc En Ciel (Oncorhynchus mykiss)): 0.01 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.015

ma/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (puce d'eau Daphnia magna): 0.059 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EyC50 (Pseudokirchneriella subcapitata): 1.4 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Lemna gibba (Lenticule bossue)): 0.152 mg/l

Durée d'exposition: 7 d

Facteur-M (Toxicité aiguë en :

milieu aquatique)

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

100

NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.0034

mg/l

Durée d'exposition: 28 d

12/21

### Zetigo™ PRM Fungicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/29/2023 2.0 04/12/2023 800080100753 Date de la première parution: 03/29/2023

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton )):

0.0008 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.0137 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

NOEC (mysidacé Mysidopsis bahia): 0.0008 mg/l

Durée d'exposition: 28 d

Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): >6.59 mg/kg de poids

sec (p.s.)

100

Durée d'exposition: 14 d Point final: mortalité

Toxicité pour les organismes :

terrestres

(Apis mellifera (abeilles)): >109.2

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

(Apis mellifera (abeilles)): >100

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

(Colinus virginianus (Colin de Virginie)): 2,250 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Pyraclostrobin:

Toxicité pour les poissons

Remarques: Sur le plan aigü, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1

mg/L chez les espèces les plus sensibles.

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.0062 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.016 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): >

0.843 mg/l

Point final: Inhibition du taux de croissance

Durée d'exposition: 96 h

Facteur-M (Toxicité aiguë en :

milieu aquatique)

100

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50 (Eisenia fetida (vers de terre)): 566 mg/kg

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les organismes

terrestres

Remarques: Sur le plan aigü, le produit est pratiquement non

toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

## Zetigo™ PRM Fungicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/29/2023 04/12/2023 800080100753 Date de la première parution: 03/29/2023 2.0

DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): >

2,000 mg/kg

DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 73.1

µg/abeille

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Toxicité pour les poissons CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 14.8 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 7.7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

16.06 ma/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.079 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques.

Propylene carbonate:

Remarques: Sur le plan aigü, ce produit est pratiquement non Toxicité pour les poissons

toxique pour les organismes aquatiques

(CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus

sensibles soumises à des tests).

CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type d'essai: Essai en semi-statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (algue de l'espèce du Scenedesmus): > 900 mg/l

Point final: Biomasse Durée d'exposition: 72 h

Méthode: Méthode non spécifiée.

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): > 800 mg/l

Durée d'exposition: 30 min Méthode: Test OCDE 209

Polyether modified trisiloxane:

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2.1 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 15 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.1 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 177 mg/l

## Zetigo™ PRM Fungicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/29/2023 2.0 04/12/2023 800080100753 Date de la première parution: 03/29/2023

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

ErC50 (Algues (scenedesmus subspicatus)): 152.2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Persistance et dégradabilité

**Composants:** 

Florylpicoxamid:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Pas immédiatement biodégradable.

Pyraclostrobin:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit n'est pas facilement biodégradable

selon les lignes directrices de l'OCDE/EC.

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 0 - 10 % Durée d'exposition: 28 d

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de

biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 66.12 % Durée d'exposition: 11 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Propylene carbonate:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de

biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Ultimement, le produit est biodégradable. Il atteint plus de 70 % de minéralisation dans des tests de l'OCDE sur la biodé-

gradabilité intrinsèque.

Biodégradation: 94 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OECD Ligne directrice 301E ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Passe

Biodégradation: > 97 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OECD Ligne directrice 302B ou Equivalente Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Non applicable

ThOD : 1.25 kg/kg

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)

Produit sensibilisant: Radicaux OH Concentration: 1,500,000 1/cm3 Constante de vitesse: 3.79E-12 cm3/s

Méthode: Estimation

## Zetigo™ PRM Fungicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/29/2023 2.0 04/12/2023 800080100753 Date de la première parution: 03/29/2023

Polyether modified trisiloxane:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

> Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directives du test 301F de l'OECD

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

**Pyraclostrobin:** 

Coefficient de partage (nlog Pow: 3.99 (22 °C)

octanol/eau) Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre

100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: 3.44 Méthode: Estimation

Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre

100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

Propylene carbonate:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50). Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas

être un facteur important dans le devenir du produit.

loa Pow: -0.41 Méthode: Mesuré

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100

ou Log Pow < 3).

Polyether modified trisiloxane:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Aucune donnée trouvée.

Reste:

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

Remarques: Aucune donnée trouvée.

Mobilité dans le sol

**Composants:** 

Pyraclostrobin:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Koc: 6000 - 16000

Remarques: Devrait être relativement immobile dans la terre

(Koc > 5000).

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Répartition entre les compar- : Koc: 351 - 630

timents environnementaux

Remarques: Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc

entre 150 et 500).

Propylene carbonate:

Répartition entre les compar- :

Koc: 15

timents environnementaux Méthode: Estimation

Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc

## Zetigo™ PRM Fungicide



Version 2.0

Date de révision: 04/12/2023

Numéro de la FDS: 800080100753

Date de dernière parution: 03/29/2023 Date de la première parution: 03/29/2023

entre 0 et 50).

Étant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

Reste:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Aucune donnée trouvée.

Autres effets néfastes

**Composants:** 

Florylpicoxamid:

Résultats de l'évaluation PBT : et vPvB

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement : de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Pyraclostrobin:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas

considérée comme très persistante ni très bioaccumulable

(vPvB).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Pro-

tocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

N,N-Diméthyldécane-1- amide:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas

considérée comme très persistante et très bioaccumulable

(vPvB).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Propylene carbonate:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Polyether modified trisiloxane:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement

de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la

couche d'ozone.

Reste:

Résultats de l'évaluation PBT :

et vPvB

Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT).

## Zetigo™ PRM Fungicide



Version 2.0

Date de révision: 04/12/2023

Numéro de la FDS: 800080100753

Date de dernière parution: 03/29/2023 Date de la première parution: 03/29/2023

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone

Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

### SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus

En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les conteneurs conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### Réglementations internationales

**UNRTDG** 

No. UN UN 3082

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, Nom d'expédition

N.O.S.

(Pyraclostrobin)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9

**IATA-DGR** 

UN/ID No. UN 3082

Nom d'expédition Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Pyraclostrobin)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш

Étiquettes Miscellaneous

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-

ment (avion de ligne)

964

964

**Code IMDG** 

UN 3082 No. UN

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Pyraclostrobin)

Classe 9 Groupe d'emballage Ш Étiquettes 9 **EmS Code** F-A, S-F Polluant marin

Remarques Stowage category A



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/29/2023 2.0 04/12/2023 800080100753 Date de la première parution: 03/29/2023

### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### Réglementation nationale

**TDG** 

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Piraclostrobin)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171

Polluant marin : oui(Piraclostrobin)

#### **Autres informations**

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, enemballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette paremballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ouayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg oumoins pour les solides. Peuvent être transportés en tant quemarchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du codelMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la dispositionspéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

### Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

### **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste

canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antipa- : 34701

rasitaires (PCPA)

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujetti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA:

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/29/2023 2.0 04/12/2023 800080100753 Date de la première parution: 03/29/2023

ADVERTISSEMENT POISON IRRITE LES YEUX ET LA PEAU

FATAL OU NOCIF EN CAS D'INGESTION Toxique pour les organismes aquatiques.

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

#### Texte complet d'autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon): ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée: LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique: PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Date de révision : 04/12/2023 Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: GF-4017



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 03/29/2023 2.0 04/12/2023 800080100753 Date de la première parution: 03/29/2023

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F